



## Souhait testament de mon père vente Maison

-----  
Par Richard le DUC

Bonjour,

Mon père est décédé et laisse l'usufruit au conjoint survivant cad ma mère.

Ma Mère à opter et à donc 1/4 de la maison en pleine propriété et 30% en usufruit je crois.

Sur le testament de mon père celui à noté un souhait: Celui que si ma mère veut vendre la maison, il voudrait que je me y oppose pas.

Je sais qu'il faut mon accord pour vendre cette maison mais est ce que ce souhait dans le testament m'enlève ce droit?

Merci pour vos réponses.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il serait curieux que votre mère ait 1/4 en pleine-propriété et 30 % en usufruit. Ce serait plutôt 1/4 en pleine propriété et l'usufruit des 3/4 restants.

Le souhait de votre père ne vous engage à rien sur le plan légal.

Votre mère est cependant libre de vendre son usufruit sans votre accord. Et si elle tient à vendre à tout prix, elle peut forcer la vente de la nue-propriété en indivision (licitation judiciaire).

-----  
Par Richard le DUC

Bonjour,

Nous sommes 4 enfants dont 2 d'un premier lit.

Vous dites si elle a 3/4 de l'usufruit a qui appartient le 1/4 restant?

-----  
Par Isadore

A elle :

3/4 en usufruit et 1/4 en pleine propriété, c'est la même chose que 100 % de l'usufruit et 25 % de la nue propriété.

-----  
Par Richard le DUC

Isadore, ça semble cohérent ce que vous dites.

Mais moi du coup je ne peux pas vendre ma part de nue propriété?

-----  
Par yapasdequoi

Vous avez multiplié les discussions et on n'y retrouve pas les mêmes informations.

Il faudrait refaire le point avec un notaire (pas celui de votre mère) et tout remettre à plat.

Comme dit par ailleurs, vous pouvez parfaitement vendre votre part de nu-propriété sans l'accord de personne.

Mais si vous ne savez pas ce dont vous êtes propriétaire, ça va être compliqué...